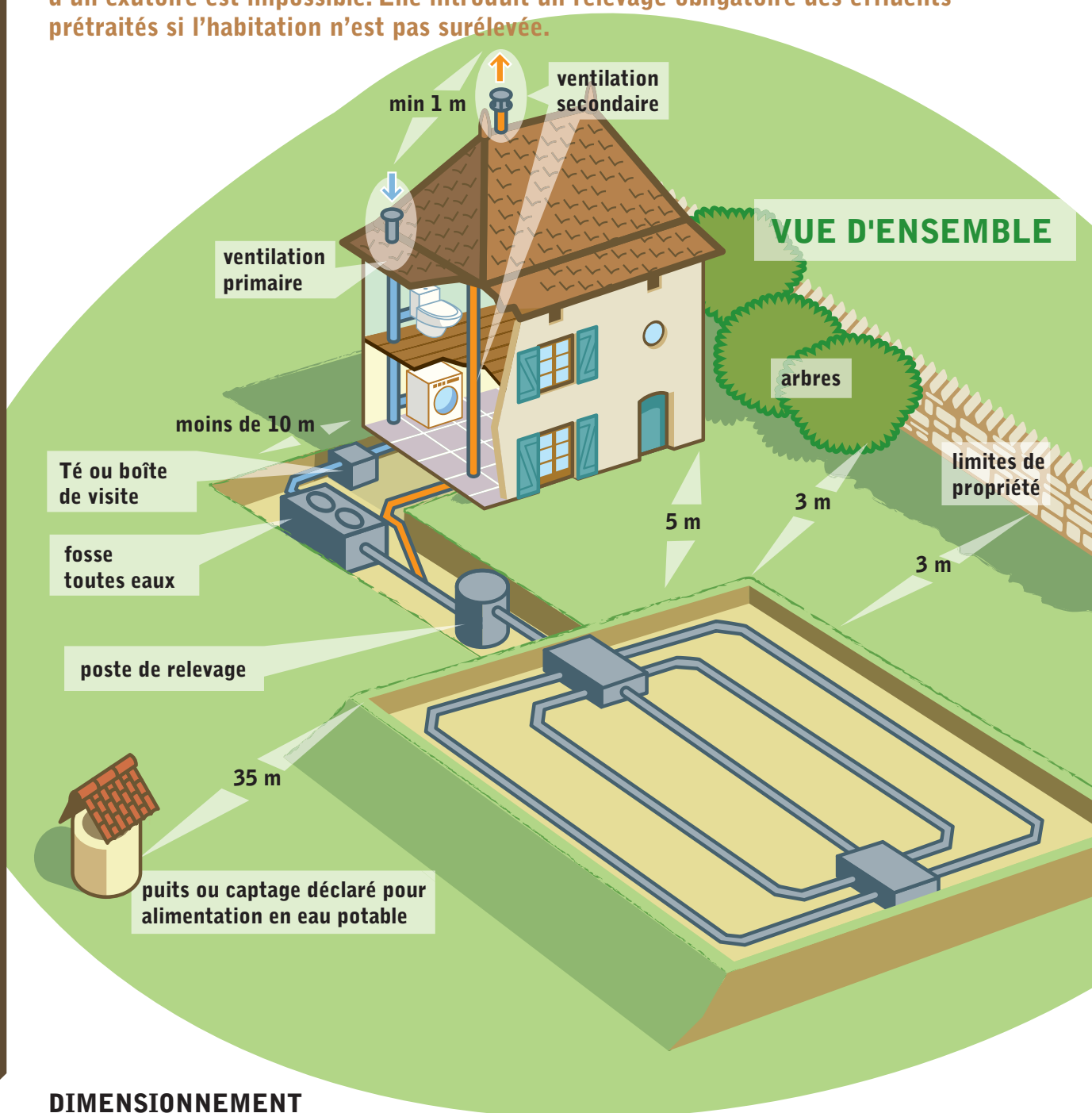


# TERTRE D'INFILTRATION

Filière généralement utilisée dans le cas d'un sol perméable avec présence d'une nappe phréatique proche, d'une zone inondable ou lorsque la mise en place d'un exutoire est impossible. Elle introduit un relevage obligatoire des effluents prétraités si l'habitation n'est pas surélevée.



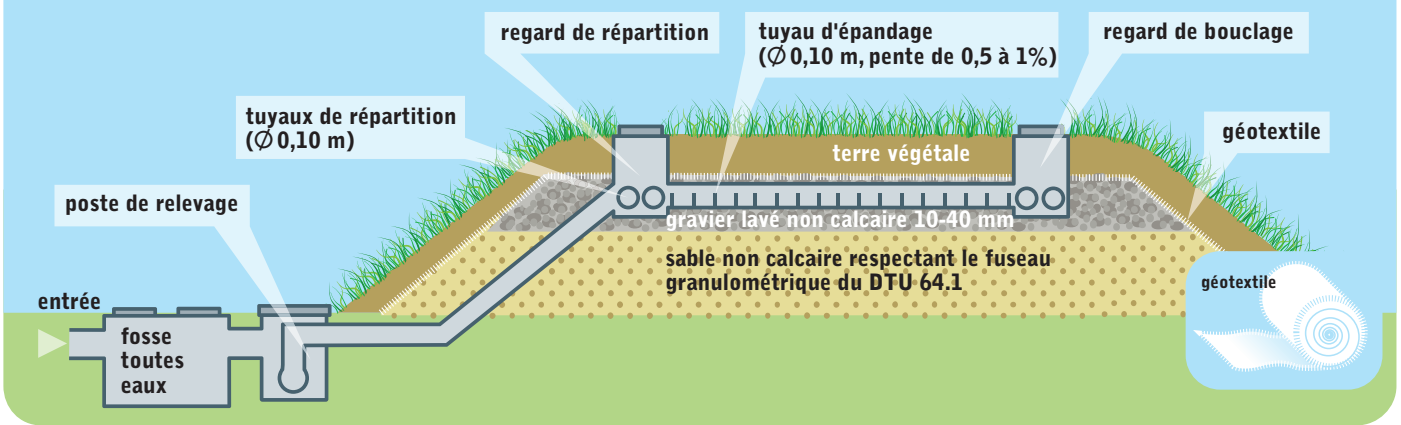
## DIMENSIONNEMENT

- ▮ Surface minimale pour une habitation comprenant au plus 4 pièces principales\*  
Sommet : **20 m<sup>2</sup>**
- ▮ Surface complémentaire par pièce principale supplémentaire  
Sommet : **5 m<sup>2</sup>**
- ▮ L'angle entre le sol naturel horizontal et les parois du tertre doit être inférieur à 30°

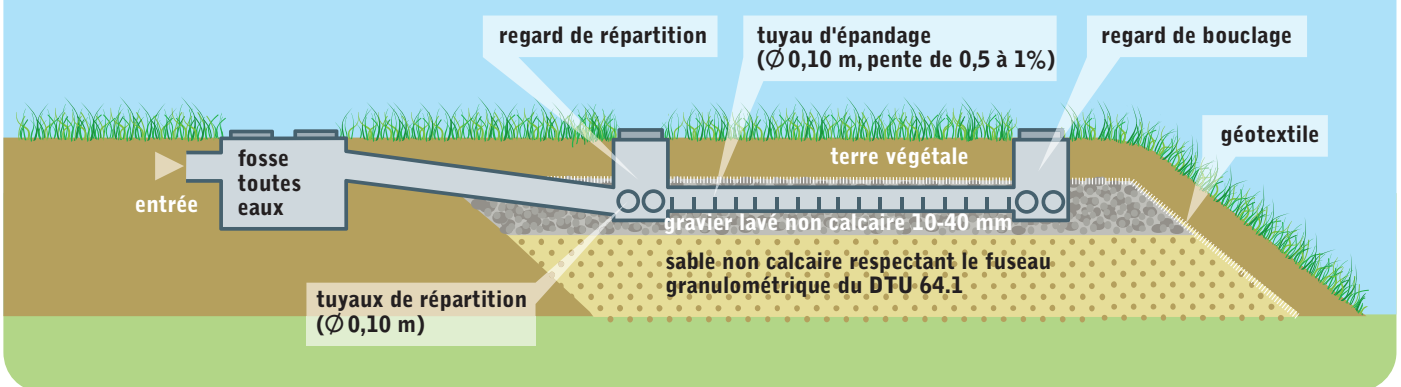
\* : au sens de l'article R111-1-1 du code de la construction et de l'habitation, un logement ou habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.

# TERTRE D'INFILTRATION

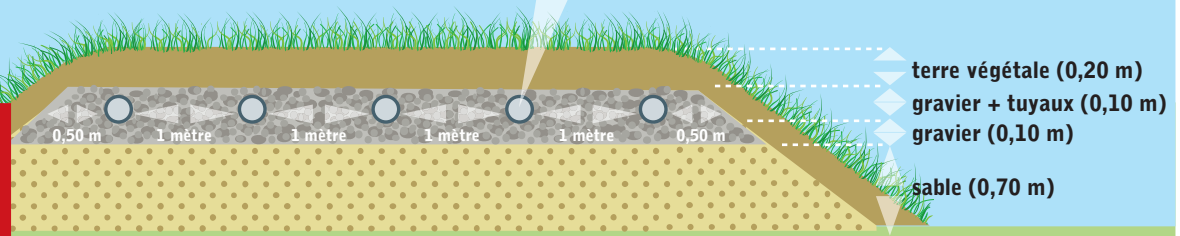
## COUPE LONGITUDINALE : version avec poste de relevage



## COUPE LONGITUDINALE : version sans poste de relevage



## tuyau d'épandage (Ø 0,10 m) fentes vers le bas



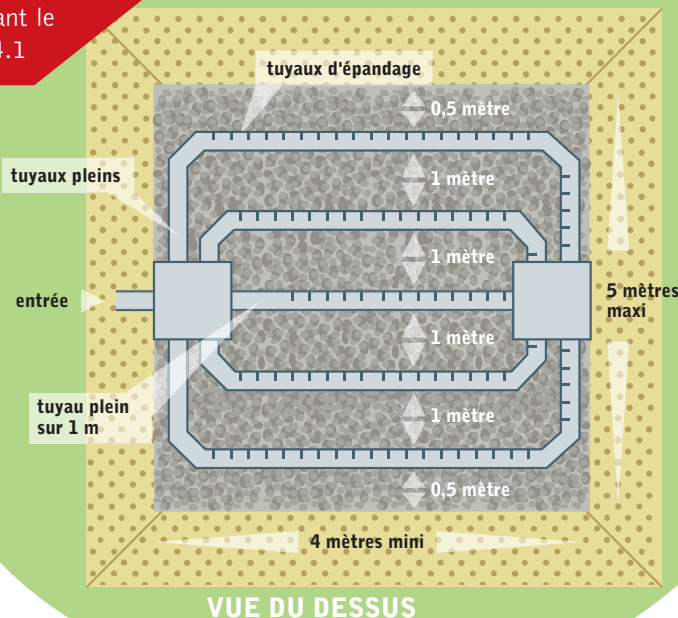
## COUPE TRANSVERSALE

### ATTENTION !

- ▶ Le gravier sera : lavé, stable à l'eau, granulométrie entre 10–40 mm.
- ▶ Le sable sera : lavé non calcaire, respectant le DTU 64.1

## PRÉCAUTIONS

- ▶ Si le sol est fissuré, le fond de la fouille pourra être recouvert d'une géogrille.
- ▶ Pas d'arbre, pas de plantation à moins de 3 mètres de l'installation (si impossibilité, utilisation d'une barrière anti-racines).
- ▶ Proscrire le stockage et le passage de charges lourdes au-dessus du dispositif.
- ▶ Ne pas imperméabiliser la surface du traitement (bitume, béton...).
- ▶ Pour les filtres de grande taille, une alimentation par bâchée est conseillée.



## VUE DU DESSUS